

***Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 2 MARS 2026 à 18h30
en mairie de Mondragon***

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Maire de Mondragon, en mairie.

**Messieurs : SANCHEZ B - MARSEILLES P - LEBEGUE J - MARCHAND G - TRAMIER JF -
SABATIER T - CHARLES P - AIME N - TRUC Y - BLANC D - MAUCCI D - COTTIN C**

**Mesdames : ALTIER MA - BERNARD J - BALBI F - ROMANINI B - VICENTE V - DEPEYRE
A - ROS C - GILLET N - GARCIA A (Arrivée à 18h32) - CASTELAS M - RIGGIO B -
LLORET S**

Procuration : MARCHAND A à MARCHAND G

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Christian PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

25 votes pour.

**2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 FÉVRIER 2026**

Rapporteur : Christian PEYRON

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2026 est approuvé.

25 votes pour.

**3/ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 5/2026 - CONVENTION DE
FINANCEMENT, DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES
TRAVAUX AU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE ET DE GESTION POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE ENTRE LA RD 907 ET LA RD 44**

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé l'adoption de la convention pour l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 907 et la RD 44 sur la commune de Mondragon (telle qu'annexée), laquelle prévoit notamment de désigner le Département de Vaucluse comme maître d'ouvrage unique, à titre temporaire, pour les travaux ainsi que la répartition financière de cette opération entre les 2 co-contractants, le Département de Vaucluse et la Commune de Mondragon.

25 votes pour.

4/RECTIFICATION DÉLIBÉRATION N°121/2025 : « SUPPRESSION POSTE ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE »

Rapporteur : Christian PEYRON

Arrivée de Mme GARCIA Aurélie.

Il est approuvé de rectifier la délibération du 1^{er} décembre 2025 n°121/2025, à la demande du contrôle de légalité de la Préfecture, délibération créant un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, dans le cadre de l'intégration directe d'un agent et supprimant un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe. La partie de la délibération « suppression du poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe » est supprimée.

26 votes pour.

5/SIGNATURE AVEC LA CENTRALE SOLAIRE DE MONDRAGON 2 (APPELEE AUSSI CSMOD 2) DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CONSTITUTION DE SERVITUDES N°2

Rapporteur : Christian PEYRON

Madame ALTIER sollicite la parole.

Elle dénonce fermement les rumeurs infondées circulant au sein de la commune, visant à laisser croire que certains élus auraient utilisé des informations privilégiées à des fins d'enrichissement personnel. Qualifiant ces propos de « tartufferie », Mme ALTIER a tenu à rétablir la vérité sur le projet de financement participatif en question. Il a été rappelé que :

- La transparence a été totale : l'ensemble des Mondragonnais a été informé du projet par le biais de l'affichage municipal officiel.
- L'accès était universel : une réunion publique, ouverte à toute la population sans distinction, s'est tenue à la salle des fêtes pour présenter l'offre et permettre à chacun d'en bénéficier.
-

Elle s'interroge sur les motivations réelles des auteurs de ces bruits — qu'il s'agisse de calcul politique, de mensonge ou de mauvaise foi — et a remercié Monsieur le Maire de lui avoir permis de dissiper toute ambiguïté sur l'intégrité des élus de la commune.

Madame ALTIER et Monsieur SABATIER souhaitent quitter la salle et ne pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire explique que la commune bénéficiera d'une soulte de 168 000 € au démarrage des travaux et ensuite d'une redevance annuelle de 144 000 € pendant 30 ans. Pour une commune, c'est une recette intéressante.

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la CENTRALE SOLAIRE DE MONDRAGON 2 (appelée aussi CSMOD 2) du bail emphytéotique et constitution de servitudes n°2, et de ses suites éventuelles, y compris la signature des actes devant notaire.

23 votes pour.

1 abstention.

6/FIXATION DU PRIX DE LA PARCELLE I N°681 EN VUE DE SA CESSION

Rapporteur : Christian PEYRON

Les membres de l'Assemblée ont fixé le prix au m² de la parcelle I N°681 à 33€ par m² soit un montant total de 2 310€. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

26 votes pour.

7/CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORÉ

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré pour une période d'un an, à savoir du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027.

26 votes pour.

AUCUNE QUESTION DIVERSE

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL

• **Décisions décidant de la révision de loyer d'un bien communal**

Le loyer mensuel de l'appartement sis 85A, impasse Clariot occupé par M. « G » est porté à 600€ à compter du 1^{er} mars 2026 (loyer antérieur 595€) - Décision n°05/2026.

Le loyer mensuel de l'emplacement de parking situé sis Rue Anatole France occupé par M. et Mme « A » est porté à 50.06€ à compter du 1^{er} mars 2026 (loyer antérieur 52.18€) - Décision n°04/2026.

Le loyer mensuel du local sis Rue des Clastes occupé par M. « D » est porté à 154€ à compter du 1^{er} mars 2026 (loyer antérieur 155€) – Décision n°06/2026.

• **Gestion des cimetières :**

Acquisition d'une concession trentenaire n° 14- 2 places Allée des Tulipes – Peyrafeux II en date du 9 février 2026 pour un montant de 250€ par M. et Mme « M ».

• **Décisions du Maire :**

Décision 3/2026 : Avenant n°1 au Marché 20240909 pour la construction d'une sénioriale – Lot 9 – Carrelage – Plus-value de 1896€ HT soit un montant total du marché de 118 796€ HT.

La séance est levée à 18h50.

**Maire de Mondragon,
Christian PEYRON**



Fait à MONDRAGON, le 4 mars 2026

**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**

Signature des membres présents :

1- SANCHEZ Benoît

2- BACON Élodie

3- TRAMIER Jean François

4- ALTIER Marie Andrée *Altier*

5- TRUC Yannick *Truc*

6- GRAS Sabine *Gras*

7- LEBEGUE Jean *Lebegue*

8- GILLET Nadine *Gillet*

9- MARSEILLES Patrice *Marseille*

10- GARCIA Aurélie *Garcia*

11- AIME Nicolas *Aime*

12- ROMANINI Bruna *Romanini*

13- BOYER Nicolas *Boyer*

14- RIGGIO Béatrice *Riggio*

15- BLANC DIDIER *Blanc*

16- PHILIPPE Virginie *Philippe*

17- HADJ-MAHDI Stéphane *Hadj-Mahdi*

18- LLORET Suzy *Lloret*

19- SABATIER Thierry *Sabatier*

20- LOPEZ Céline *Lopez*

21- DUMAS Axel *Dumas*

22- DUCROS Jessica

23- MAUCCI Denis

24- ANDRE Annie

25- BASTET Serge

26- POILROUX Magali

27- GIORDANO Pierre-Henry